

**Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 3 février 2012

L'an deux mil douze, le 3 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **26 janvier 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. BADER Ricardot

Procurations : M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. Jean-Pierre SERMANDE - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11/ **Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement scolaire au Ruisseau**
- Principe du lancement de la consultation
- Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle AM 419 sise Chemin Sincère Mazeau au Ruisseau doit accueillir un groupe scolaire et des équipements d'accueil de la petite enfance.

Le document de programmation correspondant est en cours d'actualisation.

Compte tenu des besoins de la Commune, il est souhaitable de lancer la phase maîtrise d'œuvre dès que possible. Les montants de l'opération impliquent juridiquement le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le dossier correspondant devrait être finalisé pour la mi-mars 2012.

Pour des raisons d'éligibilité, des dossiers au subventionnement des partenaires, la Commune doit techniquement scinder l'opération école de celle liée à la petite enfance.

Ainsi, une première approche laisse apparaître les coûts d'objectifs suivants.

Pour les travaux :

- école	7 183 109,00 € HT
- crèche	1 334 431,00 € HT

Pour la maîtrise d'œuvre plus les frais annexes :

- école	732 600,00 € HT
- crèche	135 978,00 € HT

La Commune a sollicité un financement de la Région pour les études liées au groupe scolaire soit le plan de financement suivant :

Coût HT du projet : **732 600 € HT**

Actualisation du document programme et assistance au maître de l'ouvrage pour le concours :	16 000,00
Relevés topographiques	4 000,00
Etudes géotechniques	10 000,00
CSPS	20 000,00
Contrôleur technique	30 000,00
OPC	40 000,00
Indemnisation concours	50 600,00
Honoraires de maîtrise d'œuvre	562 000,00

Participation du porteur de projet (Commune des Avirons) : 20 % **146 520,00**

Participation de la Région Réunion : 80 % 586 080,00

Aux fins de compléter le dossier de financement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement ;
- approuver le lancement de la consultation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve le plan de financement ;
- approuve le lancement de la consultation.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,